CD/PV.1251

Conférence du désarmement

6 mars 2012

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent cinquante-deuxième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 6 mars 2012, à 10 h 15

Président : M. Hisham Badr ..... (Égypte)

GE.12-57926 (EXT)

Merci de recycler

Le Président : Je déclare ouverte la 1 251e séance plénière de la Conférence du désarmement. La première délégation inscrite sur ma liste est l'Algérie.

(Parle en arabe)

Je saisis cette occasion pour remercier vivement l'Ambassadeur d'Algérie, M. Idriss Jazaïry, de tous ses efforts et lui dire combien je suis fier d'avoir collaboré avec lui ces quatre dernières années dans diverses instances des Nations Unies à Genève. En ce qui concerna la Conférence du désarmement, je me dois de féliciter l'Ambassadeur Jazaïry d'être parvenu, grâce à son travail acharné, son dévouement et sa sagesse, à obtenir en 2009 un consensus que la Conférence n'avait pas réussi à atteindre depuis de nombreuses années. Ayant siégé comme Président de la Conférence, je comprends bien les difficultés liées à cette tâche. C'est pourquoi l'Ambassadeur Idriss Jazaïry mérite une reconnaissance et des remerciements tout particuliers pour avoir accompli cette mission délicate et pour tous ses efforts. Je tiens à lui rendre hommage et à lui souhaiter un plein succès dans ses futures tâches, qui ne pourront que bénéficier de sa longue expérience.

M. Jazaïry (Algérie) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président, pour vos aimables paroles. À mon tour, je dirai tout d'abord combien je suis satisfait de voir le Représentant de la République arabe d'Égypte prendre la présidence de la Conférence ; c'est la première fois qu'un pays arabe assure la présidence depuis que la République démocratique populaire d'Algérie l'a fait en 2009.

Vous assumez cette responsabilité avec une grande compétence et avec l'expérience que vous avez acquise à un moment délicat et difficile pour la Conférence et l'ensemble des mécanismes multilatéraux du désarmement. Nous devons tous vous assurer tout le soutien et toute l'aide dont vous avez besoin pour permettre à la Conférence de remplir les fonctions dont elle est chargée. Après sept ans, mon rôle de Représentant permanent de l'Algérie auprès de la Conférence du désarmement prend fin. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous faire part de mon évaluation et de certaines des conclusions que j'ai tirées de ces années d'expérience.

Contre son gré, l'Algérie, a été le théâtre d'essais nucléaires français, dont les effets catastrophiques sur les populations et l'environnement persistent. Il n'était que naturel que mon pays s'efforce d'éliminer toutes les armes de destruction, essentiellement les armes nucléaires. L'Algérie a toujours été présente aux moments clés de l'histoire du désarmement nucléaire. En janvier 1979, elle a été – par l'intermédiaire du Président Abdelaziz Bouteflika, alors Ministre des affaires étrangères de l'Algérie – le premier État à présider les travaux du Comité du désarmement, allait devenir en 1984 la Conférence du désarmement. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice concernant la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, qui affirme l'obligation de parvenir au désarmement nucléaire, a été rendu en 1996, durant la présidence de M. Mohammed Bedjaoui, haut fonctionnaire algérien qui était Président de la Cour. L'Algérie a également présidé la Conférence des parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, qui a abouti aux « 13 mesures concrètes » en matière de désarmement nucléaire.

À la Conférence du désarmement, la délégation de mon pays a été l'un des artisans de la proposition des cinq ambassadeurs pour un programme de travail élaborée en 2002. Motivé par mon concours à cette tâche, j'ai souhaité poursuivre dans la même voie et, grâce à votre soutien à tous, mes efforts ont abouti en mai 2009 à l'adoption consensuelle par la Conférence du programme de travail publié sous la cote CD/1864. Malgré cet accord historique, nous avons depuis régressé et, à ce jour, nous sommes incapables de trouver une solution de remplacement pour sortir de l'impasse. Dans ce climat stérile, les priorités à prendre en compte dans le programme de travail ont de nouveau suscité des divergences. La question porte précisément sur l'importance relative à accorder aux quatre questions

fondamentales qui, comme vous le savez, sont le désarmement nucléaire, l'interdiction de la production de matières fissiles, la prévention de la course aux armements dans l'espace et les garanties négatives de sécurité. Aujourd'hui, je ne parlerai que du désarmement nucléaire car, pour l'écrasante majorité des membres de la Conférence, la première priorité est d'œuvrer pour l'élimination des armes nucléaires. L'adopter d'un traité interdisant la production de matières fissiles fait partie intégrante de ce processus. Selon le rapport du **International Panel on Fissile Materials** paru en 2011, les stocks mondiaux de plutonium représentent 450 tonnes et ceux d'uranium hautement enrichi 1 440 tonnes. Au vu des vastes quantités de ces matières létales, tout accord international adopté dans ce domaine qui n'aborderait pas la question des stocks serait d'une utilité limitée.

Nul ne conteste que, d'une certaine façon, une évolution favorable a marqué le domaine du désarmement nucléaire ces dernières années. Nous avons constaté avec satisfaction un changement dans le discours politique et le retour au premier plan du désarmement nucléaire. L'entrée en vigueur du Traité START et l'adoption du programme de travail par la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 en sont les fruits. Malheureusement, ces progrès ont des incidences limitées ; ils constituent des gestes politiques et diplomatiques qui doivent encore avoir des effets concrets. En réalité, les engagements pris en matière de désarmement nucléaire sont compromis par les politiques dites de dissuasion nucléaire, qui éloignent de l'horizon toute possibilité d'élimination définitive des armes nucléaires. L'étude des doctrines militaires des États dotés d'armes nucléaires confirment l'existence de politiques de dissuasion nucléaire héritées de la guerre froide ; ces États continuent de moderniser leurs arsenaux nucléaires dans le but de préserver ce qu'ils appellent une capacité de dissuasion nucléaire, l'objectif déclaré étant de défendre leur souveraineté et leurs intérêts vitaux. Les États non dotés d'armes nucléaires n'ont-ils pas également une souveraineté et des intérêts vitaux à protéger ? En vertu du droit à l'autodéfense consacré dans la Charte des Nations Unies, chaque État a le devoir de prévenir toute menace ou agression extérieure ; toutefois, cette obligation ne confère nullement à quiconque le droit de continuer à monopoliser des armes nucléaires, au risque d'affaiblir le régime de non-prolifération et d'encourager d'autres États à imiter les États nucléaires à suivre la même logique. Sous le prétexte de la dissuasion nucléaire, utilisé par des États dotés d'armes nucléaires, il se crée différents degrés de souveraineté, ce qui est contraire tant à la Charte des Nations Unies qu'à l'esprit du TNP, en particulier son article VI, et politiquement, juridiquement et moralement inacceptable.

C'est une erreur de penser que la menace nucléaire a diminué ; et rien ne permet de penser qu'elle diminuera à l'avenir. Selon les chiffres, neuf États détiennent des armes nucléaires, dans le cadre du TNP ou en dehors. Mais en fait, environ 60 % de la population mondiale dépend de ces armes pour sa sécurité, soit directement ou sous la couverture du bouclier nucléaire. On imagine la catastrophe effroyable que déclencherait le conflit dans lequel des armes nucléaires seraient utilisées délibérément ou par erreur.

L'élimination de la menace nucléaire nécessite une démarche globale et harmonisée qui bénéficie du soutien de toutes les parties et soit assortie d'un calendrier déterminé. Les solutions partielles qui ne reposent pas sur une stratégie précise ne suffiront plus, car elles n'ont pas jusqu'ici permis d'accomplir le saut quantitatif nécessaire. Malheureusement, l'écart entre la réalité et les exigences du désarmement nucléaire reste vaste. Dans ce contexte, les États dotés d'armes nucléaires sont exhortés à honorer les engagements qu'ils ont pris, en particulier l'obligation explicite d'éliminer leurs arsenaux nucléaires.

La première session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen du TNP de 2015 doit se tenir d'ici quelques semaines à Vienne. Espérons qu'il en découlera des résultats tangibles, notamment que les États nucléaires se monteront prêts à diminuer l'importance des armes nucléaires dans leurs politiques militaires en vue de leur élimination

totale. Tant l'efficacité du Traité que la réalisation de ses objectifs dépendent de son caractère public. À cet égard, l'élimination des armes nucléaires au Moyen-Orient est d'une importance primordiale. Le fait qu'une partie ne relève pas du Traité alors qu'elle détient un arsenal nucléaire est une source de tension car il déséquilibre les forces dans la région. Le maintien de cette situation provoquera un différend qui encouragera la prolifération nucléaire comme moyen de rétablir l'équilibre stratégique régional. La seule solution raisonnable consiste à éliminer les armes nucléaires de la région, en œuvrant sans relâche à la prévention de toute prolifération future. Nous disposons, en réalité, d'un cadre propre à y parvenir : la résolution adoptée à la Conférence de 1995 chargée d'examiner le traité et la question de sa prorogation, qui vise à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous devons nous employer à appliquer cette résolution si nous voulons mettre définitivement fin à la prolifération nucléaire dans la région.

Vu les problèmes de plus en plus marqués qui menacent la stabilité et la paix dans le monde, la communauté internationale demande instamment à la Conférence d'accomplir sa tâche. Malheureusement, la Conférence n'est pas en mesure de répondre à cet appel. Nous devons prendre le temps de réfléchir à des solutions qui permettraient de sortir de l'impasse. Le débat à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies et les projets de résolution relatifs à la Conférence du désarmement indiquent clairement plusieurs possibilités. Je pense aux initiatives présentées par M. Kassym-Jomart Tokayev à la séance du 14 février 2012 concernant une conférence de haut niveau et la nomination de coordinateurs spéciaux chargés d'examiner l'ordre du jour et les procédures de la Conférence. Toutefois, il ne me semble pas qu'un autre débat sur l'ordre du jour ou les procédures, ou que la tenue de négociations en dehors de la Conférence, résoudront le problème fondamental. Comme je l'ai déjà dit à de précédentes séances de la Conférence, c'est de la volonté politique que dépend tout progrès dans nos travaux : le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a exprimé la même opinion dans son rapport A/66/125 du 11 juillet 2011. L'importance de la volonté politique pour ce qui est de permettre à la Conférence d'accomplir ses tâches est apparue d'emblée. À cet égard, je rappelle les paroles prononcées en janvier 1979 par M. Abdelaziz Bouteflika, alors Président du Comité du désarmement :

> « [Le Comité du désarmement] peut jouer un rôle important dans la mesure où des États manifestent une volonté politique qui, comme le souligne le document final de la dixième session extraordinaire [de l'Assemblée générale], demeure le facteur décisif pour l'exécution de véritables mesures de désarmement et la [Conférence] est précisément le lieu où cette volonté [politique] devrait se manifester et déployer ses effets. »

Cette volonté politique demeure indispensable trente-trois ans plus tard. Selon le Règlement intérieur de la Conférence, le programme de travail doit être adopté par consensus. Toutefois, il convient de rappeler qu'il existe des règles et des instructions précises pour orienter notre conduite à cet égard. On se souviendra de l'appel marquant lancé par M. John Duncan, qui était le Représentant du Royaume-Uni avant Mme Joanne Adamson, dans son discours d'adieu à la Conférence, l'an passé. Il a souligné la nécessité de passer d'une diplomatie de coalition interrégionale et de rapports politiques fondés sur le pouvoir à une diplomatie fondée sur des intérêts et des valeurs partagés. En réalité, nous devons nous rappeler que nous ne partons pas de rien et que nous n'élaborons pas de nouveaux concepts. Dans la Charte des Nations Unies, nous sommes tous convenus des fondements d'une coexistence collective devant permettre de préserver les générations futures du fléau de la guerre. À cette fin, nous avons approuvé, dans le cadre de la Charte, certains objectifs et principes, notamment respecter la souveraineté nationale, s'abstenir de tout recours ou menace de recours à la force contre l'indépendance politique de tout État, ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des États et reconnaître le droit à

l'autodétermination. Ce sont les valeurs et les principes qui devraient nous guider pour que la Conférence puisse être redynamisée, limiter les ambitions individuelles en matière de sécurité et assurer le respect des normes multilatérales dans le domaine du désarmement.

Nous portons une grande responsabilité : défendre la crédibilité de la Conférence. Ce n'est qu'en adoptant un programme de travail qui permette à la Conférence de mener ses activités fondamentales que nous y parviendrons. À cet égard, je tiens à rappeler mon intime conviction que la décision CD/1864, adoptée en mai 2009, demeure la base logique pour rechercher une solution à nos difficultés. Cela étant, Monsieur le Président, nous espérons que vos efforts permettront l'adoption par consensus d'un programme de travail durant votre mandat. Nous vous encourageons à poursuivre vos consultations sur l'adoption de certaines modifications propres à surmonter les réserves qui ont empêché d'appliquer la décision CD/1864. Si cette démarche ne produisait pas les résultats escomptés, il conviendrait d'examiner la proposition que j'ai présentée à la séance du 31 janvier 2012, qui consiste à adopter un programme de travail simplifié dans le cadre des séances plénières de la Conférence. Dans ce cas, il serait bon que le rapport annuel de la Conférence contienne un résumé des délibérations. Sinon, il faudrait prévoir une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour tenter de régler la crise qui touche les mécanismes multilatéraux de désarmement. Nous espérons que tel ne sera pas le cas et qu'une solution sera trouvée sous votre présidence.

Enfin, permettez-moi d'ajouter que durant la période où j'ai eu le grand honneur de représenter l'Algérie à la Conférence, j'ai eu le plaisir de rencontrer un éminent groupe de diplomates d'envergure. Malgré quelques divergences d'opinions, nos délibérations se sont toujours déroulées dans une atmosphère agréable, contrairement à d'autres organes, à Genève, où les discussions sont souvent politisées et tendues. Je saisis cette occasion pour féliciter les représentants de la société civile qui suivent du balcon nos délibérations, exprimant leur engagement en faveur du désarmement et de la paix dans le monde. Souhaitons que la Conférence s'ouvre davantage aux organisations non gouvernementales à l'avenir et s'inspire de leurs contributions.

Dernier point, et non le moindre, je remercie sincèrement le Secrétariat de la Conférence et M. Kassym-Jomart Tokayev, qui le dirige, pour leur précieux soutien à nos travaux. Je remercie également les interprètes, qui nous permettent de dialoguer bien que nous parlions des langues différentes.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadeur Idriss Jazaïry de son intervention utile. M. l'Ambassadeur, je vous rends de nouveau hommage et vous exprime ma reconnaissance : vous avez remarquablement représenté votre pays à Genève pendant sept ans et, à la Conférence, vous avez défendu vos principes avec courage et discernement. Je vous souhaite plein succès dans vos futures activités. Merci pour ce que vous avez accomplis à la Conférence et pour l'accord historique que nous nous efforçons encore de mettre en œuvre.

(*Parle en anglais*)

Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Afrique du Sud, l'Ambassadeur Abdul Samad Minty.

M. Minty (Afrique du Sud) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom des sept membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour : l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Suède.

Nous vous félicitons de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes heureux de voir que l'un de nos membres – un confrère africain – dirige les travaux de cet organe. Nous sommes persuadés qu'avec votre perspicacité, votre direction éclairée et vos qualités de diplomate, vous nous conduirez sur

la voie d'une solution propre à sortir de l'impasse qui empêche depuis longtemps cet organe de remplir le mandat qui lui revient en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement.

Comme les membres le savent, la Coalition pour un nouvel ordre du jour est un groupe interrégional établi en 1998 pour défendre la cause du désarmement nucléaire. Depuis 14 ans, elle s'emploie sans relâche à promouvoir le respect plein et entier des obligations en matière de désarmement nucléaire découlant du TNP.

Nous affirmons depuis longtemps que le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont étroitement liés et qu'il faut progresser sur les deux fronts. C'est cette conviction, devant l'absence de progrès sur la voie du désarmement nucléaire au lendemain de la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui a donné lieu à la création de la Coalition.

La Conférence du désarmement est un instrument essentiel à la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. Nous partageons donc la préoccupation de ceux qui sont dans cette salle et de l'ensemble de la communauté internationale concernant le fait que depuis 14 ans, la Conférence ne parvient pas à entreprendre des travaux de fond. La Coalition soutient donc pleinement l'initiative prise et les efforts accomplis sous votre présidence en vue de l'adoption d'un programme de travail qui ouvrirait la voie à des négociations. En tant que coalition, nous estimons que ce programme de travail devrait prévoir la création d'un organe subsidiaire chargé de la question du désarmement nucléaire.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour s'engage à accomplir les efforts systématiques et progressifs convenus aux conférences successives sur le TNP dans le but de mettre en place un dispositif global d'instruments qui se renforcent mutuellement pour instaurer durablement un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous appuyons l'ouverture de négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires – traité qui devrait servir les objectifs tant du désarmement que de la non-prolifération nucléaire.

Nous soulignons de nouveau que l'élimination totale des armes nucléaires et l'engagement de ne plus en fabriquer est la seule garantie absolue contre le recours ou la menace de recours à ces armes. En attendant, la Coalition pour un nouvel ordre du jour souligne qu'il est dans l'intérêt légitime les États non dotés d'armes nucléaires de recevoir des garanties de sécurité fermes et juridiquement contraignantes de la part des États dotés de ces armes, qui renforceraient le régime de non-prolifération nucléaire.

Nous demeurons convaincus qu'il faut promptement et résolument préparer l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires : demain, il sera peut-être trop tard. La Coalition pour un nouvel ordre du jour estime qu'il est impératif que toutes les parties prenantes redoublent d'efforts et prennent d'urgence des mesures pour s'acquitter de leurs engagements dans ce domaine. Elle engage tous les États à collaborer pour surmonter les obstacles qui surgissent dans les instances internationales chargées du désarmement, notamment la Conférence, et qui empêchent de faire progresser la cause du désarmement nucléaire dans un cadre multilatéral.

Pour conclure, Monsieur le Président, soyez assuré de la coopération et du soutien sans réserve des membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour dans l'exercice de votre mandat.

Permettez-moi, en tant que représentant de mon pays, de saisir cette occasion pour faire mes adieux à l'Ambassadeur d'Algérie, Idriss Jazaïry, et le féliciter de sa déclaration. Je tiens à saluer son rôle constructif et les efforts considérables qui ont été accomplis durant son mandat à la Conférence, y compris durant la Présidence de l'Algérie en 2009, et à l'en remercier.

Monsieur l'Ambassadeur, vous quittez votre poste sans avoir l'avantage d'assister à la reprise des travaux de fond de la Conférence, mais votre exemple continuera de nous inciter à œuvrer sans relâche pour progresser dans les négociations multilatérales relatives au désarmement et établir un monde plus sûr et plus pacifique.

En tant que collègue africain, je vous remercie de votre fidèle amitié et vous souhaite plein succès dans vos futures activités, avec d'autant plus de plaisir qu'en ce jour historique pour l'Afrique, nous célébrons le cinquante-cinquième anniversaire de l'indépendance du Ghana.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur d'Afrique du Sud, Abdul Samad Minty, de son intervention et des paroles très aimables adressés au Président ; j'espère pouvoir répondre à ces attentes.

Je donne la parole au Représentant de la République islamique d'Iran, M. Mohammed Hassan Daryaei.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) : Monsieur le Président, tout d'abord, je salue la manière dont vous présidez cette auguste instance. Je tiens à vous assurer du plein soutien et de l'entière coopération de ma délégation. Je m'associe à vous et à l'Ambassadeur d'Afrique du Sud pour prendre congé de l'Ambassadeur Jazaïry et dire toute la satisfaction que nous inspire sa déclaration de ce jour ; nous avons grandement bénéficié de son discernement, dans cette assemblée et ailleurs. Nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

Je saisis l'occasion pour répondre à certains points soulevés par l'Ambassadrice des États-Unis, à la séance précédente, au sujet de la déclaration de notre Ministre des affaires étrangères.

Premièrement, il ressort clairement de cette déclaration que notre Ministre des affaires étrangères a réellement tenté de préciser la notion de sécurité durable et les obstacles que la communauté internationale doit relever pour atteindre ce noble objectif.

L'idée maîtresse de la déclaration est le rejet total de tout armement nucléaire et la nécessité d'une participation plus constructive aux négociations sur le désarmement, qui relèvent du mandat et des travaux de cette auguste instance.

La réaction précipitée des États-Unis à la déclaration déterminée et prometteuse de l'Iran sur le désarmement est, partant, assez surprenante et décevante. Elle repose en grande partie sur des hypothèses erronées et non vérifiées, ainsi que sur des informations forgées de toutes pièces, ce qui nous donne légitimement à penser que certains ne tirent jamais enseignement de l'histoire et des expériences amères du passé. Le fait que les États-Unis s'en tiennent rigoureusement à leur vision rigide du programme nucléaire de l'Iran a empêché ce pays de participer de façon constructive à une analyse impartiale et équitable de notre programme nucléaire pacifique.

Deuxièmement, dans sa déclaration, notre Ministre des Affaires étrangères a tenté de dresser, d'un point de vue conceptuel, la liste des problèmes révélateurs qui se posent actuellement sur le plan de la sécurité internationale, ainsi que des moyens qui permettraient de les régler pacifiquement pour favoriser la prospérité tout en renforçant la sécurité de tous en en mettant le monde à l'abri des affres et des cauchemars liés aux armes nucléaires. Toutefois, les États-Unis ont choisi de réagir hâtivement à notre déclaration bien intentionnée et constructive, maintenant leur position monolithique sur le programme nucléaire pacifique de l'Iran.

Il semble surtout que la politique étrangère des États-Unis soit depuis longtemps prisonnière de présomptions erronées et sans fondement concernant l'Iran. La réaction négative qu'a eue ce pays pourrait donner à penser qu'il est volontairement à l'origine de

tous les problèmes et de toutes les difficultés auxquels se heurte le monde, notamment l'existence d'armes nucléaires et toutes ses retombées néfastes, qui paralysent la Conférence.

Troisièmement, l'activité nucléaire pacifique iranienne, que l'Iran a placée sous la surveillance de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans des conditions allant au-delà de ses obligations actuelles, n'a aucun rapport avec le désarmement nucléaire, ni avec le mandat et l'objectif de la Conférence. Nous collaborons avec l'AIEA, l'autorité compétente et il n'y a à ce jour, contrairement à la déclaration des États-Unis, pas la moindre indication que nos activités pacifiques soient détournées vers un programme militaire. En faisant cette déclaration, l'Ambassadrice des États-Unis entend détourner l'attention de cette assemblée du problème principal de la Conférence : l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire.

Quatrièmement, les activités relatives au cycle et à l'enrichissement du combustible mentionnées dans la déclaration de l'Ambassadrice des États-Unis ne sont nullement interdites par le TNP. Bien au contraire, c'est le droit inaliénable de toutes les parties au TNP, comme le précisent ses dispositions. Ce droit porte sur tous les aspects des technologies pacifiques et ne se limite pas à un domaine déterminé. À cet égard, il est rappelé dans les documents finaux des Conférence d'examen du TNP de 2000 et de 2010 que les choix et décisions de chaque pays quant aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire doivent être respectés, ni ses politiques ou accords et arrangements de coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ni ses politiques relatives au cycle du combustible ne devant être compromises.

Cinquièmement, les allégations infondées et partiales des Etats-Unis contre l'Iran ne libère nullement de ses responsabilités et de ses engagements en matière de désarmement nucléaire un pays qui continue à consacrer des milliards de dollars à un programme de prolifération nucléaire verticale, à raccourcir les délais de préparation des essais afin de ramener à 18 mois les délais nécessaires à la reprise des essais nucléaires souterrains, à bénéficier des recherches sur les ogives nucléaires menées avec d'autres États dotés d'armes nucléaires, à miser sur une politique de dissuasion dépassée, à déployer des centaines de systèmes d'armes nucléaires dans d'autres pays – essentiellement des États non dotés d'armes nucléaires – et à y former les forces aériennes, à fournir des armes nucléaires dans le cadre d'alliances militaires et du bouclier nucléaire, et à transférer la technologie et le matériel nucléaires à des États du Moyen-Orient non parties au TNP, dont les installations nucléaires ne sont pas soumises au régime de garanties de l'AIEA.

Mme Adamson (Royaume–Uni) : Je prends la parole uniquement pour adresser tous mes vœux à l'Ambassadeur Jazaïry et le remercier d'avoir mentionné le Royaume-Uni dans sa déclaration. L'œuvre qu'il a accomplie à la Conférence pare d'elle-même. Dès mes débuts ici, des collègues parlaient de l'Ambassadeur Jazaïry comme du lion de la Conférence du désarmement, et j'ai constaté moi-même qu'il méritait bien ce nom. L'engagement de l'Algérie s'est également manifesté récemment à la Conférence d'examen des parties à la Convention sur les armes biologiques, où vous avez accepté pour vous-même, ainsi que pour votre équipe et votre pays, la responsabilité de présider la Conférence en cette année cruciale, alors que nous disposons, depuis décembre, d'un programme pour de nouveaux travaux ; je tiens à vous remercier personnellement, mais également à remercier votre équipe, de la détermination dont vous avez fait preuve, qui montre que vous êtes prêt à vous engager personnellement, à Genève, en faveur d'une vaste gamme de questions.

Vous allez nous manquer. Nous vous souhaitons plein succès et vous remercions sincèrement.

Mme Kennedy (États-Unis d'Amérique) : J'ai aussi demandé la parole pour rendre un hommage tout particulier à l'Ambassadeur Jazaïry; je dois toutefois préciser que je ne suis un peu prise de court et que, surtout après avoir entendu un autre « lion » du désarmement nucléaire, l'Ambassadeur Minty, je suis à court de mots. Il ne fait aucun doute que le terme « lion » est tout à fait approprié. On retiendra de l'Ambassadeur Jazaïry son exceptionnelle présidence et le succès qu'il a remporté avec l'élaboration du document CD/1864. J'admire également ses compétences dans tous les domaines, puisqu'en plus de s'occuper avec compétence, à Genève, de questions ne touchant pas le désarmement, il est le représentant de son pays pour la sécurité nucléaire. Il a assumé un rôle de premier plan dans les travaux relatifs à la Convention sur les armes biologiques. En tous domaines, il est, je pense, un leader avisé, un militant et un fonctionnaire international engagé. Vous allez nous manquer énormément, Monsieur l'Ambassadeur, et du fond du cœur, je vous souhaite tout ce qu'il y a de meilleur.

J'ai mentionné un autre intervenant de ce jour, l'Ambassadeur Minty, et j'ajouterai qu'il est merveilleux d'entendre successivement deux déclarations aussi réfléchies à la Conférence du désarmement. Ainsi, l'évocation, par l'Ambassadeur Minty, du lien inextricable entre désarmement nucléaire et non-prolifération m'a frappée. En fait, ce lien, était au centre des observations que j'ai faites à' une précédente séance plénière et que notre collègue d'Iran vient de rappeler, et je voudrais souligner le contraste.

Je ne vais pas entrer dans les détails maintenant, mais je voudrais commenter brièvement la réflexion sur la position monolithique des États-Unis. J'ai essayé d'être circonspecte en parlant de l'Agence internationale de l'énergie atomique, instance internationale dont le Conseil des gouverneurs a, à maintes reprises, signalé le non-respect par l'Iran de ses obligations et des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Il ne s'agit donc aucunement d'une politique monolithique ou strictement américaine. Et bien sûr, le traité donne à tous les pays le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

En fait, j'ai le plaisir de rappeler qu' à la Conférence des parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Secrétaire d'État des Etats-Unis a annoncé, , que les États-Unis dégageraient 50 millions de dollars pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et exhorté le reste de la communauté internationale à réunir le même montant. C'est, certes, essentiel, mais, comme je l'ai indiqué auparavant, qui dit droits dit responsabilités. Il est primordial que, tout en nous consacrant au désarmement nucléaire, nous soyons vigilants en matière de non-prolifération nucléaire. Je n'hésite pas à redire combien je suis honorée de servir le Président Obama, qui, mieux que personne, a promis de vouer ses efforts et ceux de son Gouvernement à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Endoni (Nigéria) : Monsieur le Président, la délégation nigériane n'avait pas l'intention de prendre la parole au moment d'aborder les différents modèles proposés par votre prédécesseur, par vous-même et par d'autres, notamment le Secrétaire général de la Conférence.

Toutefois, prenant la parole pour la première fois sous votre présidence, je me permets de vous féliciter, vous qui êtes comme moi africain et membre du G-21, d'assumer la difficile tâche de présider cette auguste instance. Vous pouvez compter sur le soutien de ma délégation dans tous vos efforts.

J'ai pris la parole pour exprimer la profonde gratitude de ma délégation à l'Ambassadeur Idriss Jazaïry, diplomate par excellence. En sa qualité d'Ambassadeur, il n'a jamais gardé ses distances vis-à-vis des jeunes diplomates comme moi, toujours prêt à guider, orienter et conseiller. Il n'a jamais fait de distinction, dans ses invitations à des réunions officielles ou parallèles, entre les diplomates de haut rang et les jeunes diplomates : comme je viens de le dire, c'est un diplomate par excellence. Son dévouement

aux travaux de la Conférence et ses connaissances approfondies ont eu une influence bénéfique sur nous tous.

Monsieur le Président, permettez-moi, par votre intermédiaire, de faire mes adieux à l'Ambassadeur Jazaïry et, à l'instar de l'Ambassadeur d'Afrique du Sud, de le féliciter pour les succès récoltés pendant son mandat.

Le Président : Je remercie le Représentant du Nigéria de son intervention et des paroles très aimables qu'il a adressées au Président. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 8 mars à 9 h 30. Une représentante de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté s'adressera à la Conférence à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

La séance est levée à 11 h 15.